

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr. Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'État</p> <p>ADMINISTRATION : à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation</p>	<p>INSERTIONS : Annonces : 3 francs la ligne Pour les autres insertions, on traite de gré à gré S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</p>
--	--	---

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté ministériel nommant les Membres du Bureau de Bienfaisance.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Appel d'offres.

Relevé des prix des légumes et fruits.

Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.

Prix du lait.

VARIÉTÉS

Le vin français et ses débouchés, par L.-D. Arnotto.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu les articles 1 et 3 de la Loi n° 36 du 15 novembre 1920, portant création d'un Bureau de Bienfaisance ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 14 septembre 1937 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres du Bureau de Bienfaisance, pour une période de trois ans et dans les conditions indiquées à l'article 3, quatrième alinéa, de la Loi n° 36 sus-visée :

- MM. le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française ;
- le Président du Comité de Bienfaisance de l'Union Italienne ;
- le Président de la Société Belge de Bienfaisance ;
- Alexandre Noghès, Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;
- Charles Palmaro, Ordonnateur de l'Hôpital ;
- le Docteur Cornignon.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.
Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 1^{er} octobre 1937.

P. le Ministre d'État,
Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,
E. HANNE.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Ministère d'État fait appel à la concurrence pour la fourniture des effets d'habillement destinés

au personnel des huissiers et garçons de bureau des Services Administratifs pour l'hiver 1937-1938. Les commerçants qui désiraient faire des offres sont invités à se présenter, avant le 20 octobre (dernier délai), au Secrétariat Général du Ministère d'État où toutes indications utiles leur seront données.

Le Service de la Répression des Fraudes a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 5 Octobre 1937.

Légumes

Ail.....	kilog.	4.50 à 5 »
Aubergines.....	pièce	0.15 à 0.35
Carottes.....	kilog.	1.50 à 3 »
Carottes.....	paquet	0.40 à 0.50
Céleris.....	pièce	1.70 à 3.25
Choux-verts.....	—	1.50 à 3 »
Choux-fleurs.....	—	5 »
Courgettes.....	—	0.25 à 3 »
Cresson.....	paquet	—
Champignons (cèpes).....	kilog.	10 » à 12.50
— (sanguins).....	—	5 » à 8 »
Épinards.....	—	3 » à 4 »
Haricots verts.....	kilog.	1.50 à 8 »
— grains.....	—	2.50 à 3.50
— fèves.....	—	5 »
Navets.....	—	2.25 à 3 »
—.....	paquet	0.50
Oignons.....	kilog.	1.75 à 2 »
Pommes de terre.....	—	1 » à 1.20
Poireaux.....	paquet	1.50 à 4 »
Poirée ou blette.....	—	0.30 à 0.50
Poivrons rouges et jaunes.....	kilog.	2 » à 3 »
Radis.....	paquet	0.40 à 0.50
Raves.....	kilog.	—
—.....	paquet	0.40 à 0.50
Salades « laitue ».....	pièce	0.25 à 1 »
— « frisée ».....	—	0.30 à 1 »
— « scarolle ».....	—	0.25 à 1 »
Tomates.....	—	1.75 à 3 »

Fruits

Bananes.....	pièce	0.35 à 0.60
Châtaignes.....	kilog.	1.25 à 3 »
Citrons.....	pièce	0.25 à 0.50
Figues.....	doz.	1.50 à 2.50
Noix.....	kilog.	4 » à 7 »
Poires.....	—	4 » à 9 »
Pommes.....	—	1 » à 7 »
Raisins.....	—	2.50 à 6 »

Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie

1^{re} Qualité

BŒUF

PRIX AU KILOGR.

Bas Morceaux (pour pot-au-feu)

Collet.....	5 »
Poitrine.....	7 »
Plate-côte.....	10 »
Bavette.....	8 »
Gîte-gîte.....	9 »

PRIX AU KILOGR.

(pour bonruguignon et mode)

Premier talon.....	13 »
Veine grasse, macreuse.....	14 »
Dessus de côtes.....	12 »
(pour rôtis et grillades)	
Bavette, basses-côtes.....	16 »
Paleron.....	15 »
Morceaux de Choix (grillades et rôtis)	
Entrecôte.....	20 »
Tranche à bifteck.....	18 »
Faux-filet, rumsteck.....	22 »
Filet entier.....	27 »
Filet milieu.....	30 »

VEAU

Bas Morceaux (pour ragoût)

Collet, jarret.....	12 »
Poitrine, hautes-côtes, tendron.....	13 »
Morceaux de Choix (pour grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re}	20 »
Côtes 2 ^{me}	18 »
Filet.....	22 »
Quasi, noix.....	23 »
Escalopes.....	26 »

MOUTON

Bas Morceaux (pour ragoût)

Collet, hautes-côtes, poitrine.....	7 »
Epaule.....	12 »
Morceaux de Choix (pour grillades et rôtis)	
Côtes 1 ^{re} , filet (côtes de), gigot raccourci.....	20 »
Côtes 2 ^{me} ou découvertes.....	17 »
Gigot entier.....	16 »

CHEVAL

Bas Morceaux (pour ragoût et daube)

Poitrine, plate-côte.....	4 50
Gîte-gîte, viande hachée.....	6 »
Epaule.....	7 50

Morceaux de Choix (grillades et rôtis)

Tranche.....	12 »
Entrecôte.....	13 »
Rumsteck.....	14 »
Faux-filet.....	15 »
Filet.....	18 »

PORC (viande fraîche)

Bas Morceaux

Plate-côte, pieds, tête, couenne, pointe d'échine.....	6 à 8 »
--	---------

Morceaux de Choix (grillades ou rôtis)

Filet, carré de côtes, échine.....	15 à 17 »
Saucisse fraîche du jour.....	14 »

SALAISONS

Poitrine et lard salés.....	12 à 14 »
Jambonneaux et plates-côtes salés.....	8 à 11 »

CHARCUTERIE CUITE

Jambons, saucissons.....	24 à 30 »
Pâtés divers, cervelas, fromage tête.....	15 à 18 »
Boudin choix.....	8 »
Andouillettes.....	18 »

Prix du Lait

Sans changement :

En magasin 1 fr. 90 le litre
 A domicile..... 2 fr. 10 »

VARIÉTÉS**LE VIN FRANÇAIS ET SES DÉBOUCHÉS**

D'après l'Institut International d'Agriculture, la production mondiale du vin de la campagne 1936-1937 est comprise entre cent quarante et cent quarante-cinq millions d'hectolitres, c'est-à-dire beaucoup moins que dans les précédentes campagnes. On avait, en effet, compté en 1935-36, deux cent dix-neuf millions d'hectolitres et deux cent neuf millions en 1934-35. La moyenne des cinq dernières campagnes avait été de cent soixante-seize millions d'hectolitres. La production de 1936-37 est même inférieure à celle de la précédente moyenne quinquennale (1924-1929) qui avait atteint cent soixante-et-onze millions d'hectolitres. Elle est à peu près égale à la production moyenne d'avant-guerre.

Cette circonstance est due, sans doute, aux conditions météorologiques qui ont été défavorables ; il faut aussi tenir compte de la fatigue des vignes à la suite de récoltes pléthoriques ; enfin, il faut se rappeler les mesures prises dans divers pays — dont la France — pour enrayer la surproduction qui avait déterminé une grave crise viticole. La récolte déficitaire de 1936-37 contribuera vraisemblablement à l'assainissement de la production viticole mondiale en favorisant la résorption complète des stocks.

Malheureusement, en France, la consommation et l'exportation sont loin de répondre à la production. La hausse des prix, influencée encore par le relèvement des tarifs de transport ne favorisera guère la consommation intérieure du vin qui pourtant, en période normale, pourrait être beaucoup plus développée. Quant à l'exportation, elle est devenue dérisoirement insignifiante.

En 1880, la France exportait quatre millions d'hectolitres de vin, elle n'en a plus exporté que huit cent sept mille hectolitres en 1932, pour se relever légèrement, en 1936, à neuf cent soixante-dix mille hectolitres.

En 1927, la France exportait encore pour plus d'un milliard de francs de vins. Aujourd'hui, ses ventes n'atteignent même pas cinq cent millions de francs, encore ces sommes sont-elles majorées en vertu des deux dernières dévaluations.

L'étranger achète surtout les vins de crus français. La mévente de ces vins de qualité à appellation d'origine traditionnelle, affecte toute la production et le commerce des régions auxquelles ils appartiennent : Anjou, Alsace, Bordelais, Bourgogne, Champagne, Rhône. Ainsi, le vignoble s'appauvrit.

Pourquoi cette diminution des exportations ? Principalement en raison de toutes les réglementations restrictives qui sont imposées au commerce international du vin. Il n'est pas de produit plus frappé de droits et d'impôts divers, à l'importation et à la vente sur les divers marchés du monde. On l'a même prohibé dans

certains pays, comme les Etats-Unis et la Suède, qui ont fini par renoncer à cette mesure si fâcheuse pour nous.

D'un autre côté, il faut bien reconnaître que beaucoup de pays ont développé leur production nationale et ils vantent l'excellence de leurs crus qu'ils comparent aux crus français. Il y a même eu des usurpations d'appellations d'origine française ; mais le gouvernement français est alors intervenu pour obtenir la protection internationale des marques de fabrique et des appellations d'origine.

Quoi qu'il en soit, le fait est là : notre production est trop abondante et il nous est interdit pratiquement de l'écouler à l'étranger, si ce n'est dans une proportion très petite et qui ne remédie à rien.

Par suite, le prix des vins de qualité tend à baisser puisqu'il n'y a plus de débouchés à l'étranger. C'est une situation des plus fâcheuses.

Les clients de la France sont, encore aujourd'hui, par ordre d'importance, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Danemark, les Etats-Unis, la Grèce, la Grande-Bretagne, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Mais alors que l'Allemagne nous achetait, en 1913 : trois cent vingt-trois milliers d'hectolitres de vin, elle s'est contentée, en 1934, de dix-neuf mille cinq cents hectolitres ; alors que la Belgique nous achetait, en 1935, deux cent soixante-et-un mille hectolitres, elle n'a jamais fait entrer chez elle que quatre-vingt-dix-sept mille trois cents hectolitres en 1936. Par contre, les achats de vins français effectués par la Grande-Bretagne ont baissé, dans ce laps de temps, mais beaucoup moins que les autres pays. Le montant de ces achats est passé de cent un mille cinq cents hectolitres à quatre-vingt-douze mille quatre cents hectolitres. La Suisse est également notre cliente la plus fidèle, bien qu'elle ait aussi diminué ses achats. Ceux-ci ont rétrogradé de cent quarante-neuf milliers d'hectolitres à cent dix-sept milliers.

Le contingentement et les restrictions de change ont ainsi fermé aux vins de France quantité de marchés importants, et il faudra bien des changements pour que cette branche de notre commerce extérieur retrouve son ancienne activité.

L.-D. ARNOTTO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
 Docteur en droit, notaire
 41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
 (Première Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 1^{er} octobre 1937, M. Jacques VIGARELLO, commerçant, et M^{me} Constance AGNELLO, son épouse, demeurant à Monte-Carlo, villa Leydet, 1, place des Moulins, ont cédé à M. Louis DROGUET, commerçant, et M^{me} Jeanne ANTONY, son épouse, demeurant ensemble à Beausoleil, villa Miflor, rue des Orchidées prolongée, le fonds de commerce de buvette, vins en gros et détail et comestibles, qu'ils exploitaient à Monte-Carlo, 1, boulevard d'Italie.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 7 octobre 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
 (Première Insertion)

Selon acte sous seing privé, en date du 15 février 1937, enregistré le 24 février 1937, f^o 76, v^o c^o 5, M. François RAVA a vendu à M. Louis BAYLE, le fonds de commerce de garage, vente et achat d'automobiles et d'accessoires, pneumatiques, huiles, etc., qu'il exploitait à Monte-Carlo, rue de la Source, n^o 10, sous le nom de *Garage de la Source*.

Faire opposition dans les délais de la Loi, entre les mains de l'acquéreur, au domicile du fonds vendu.

Monaco, le 7 octobre 1937.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
 Docteur en droit, notaire
 41, rue Grimaldi, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
 (Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq septembre mil neuf cent trente-sept, M^{me} Marie-Jeanne VILLARD, commerçante, demeurant à Monte-Carlo, 30, boulevard des Moulins, veuve de M. Louis-Eugène-Victorin PALMARY, a cédé à M. Georges-Emile-Louis BARLEMONT, propriétaire, et M^{me} Suzanne-Alice-Marie BEGEY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Nice, 5, rue Galléan, le fonds de commerce de lingerie, corsets, blouses, gants, bas, connu sous le nom de « Fanchette », sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 30.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 7 octobre 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e Pierre JIOFFREDDY,
 Avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
 24, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Vente sur Licitacion

Le jeudi 4 novembre 1937, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. Eugène Trotabas, juge à ce commis il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur d'une

MAISON

sise à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, boulevard Princesse-Charlotte, n^o 31, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, cadastrée sous le n^o 166 P., de la section D.

QUALITÉS. — PROCÉDURE.

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M. Paul NIEL, docteur en médecine, demeurant à Monte-Carlo, 18, boulevard des Moulins,

Faisant élection de domicile en l'étude de M^e Pierre Jioffredy, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco ;

2° M. Charles SERVEILLE, propriétaire, demeurant à Monte-Carlo, 17, boulevard Princesse-Charlotte,

Faisant élection de domicile en l'étude de M^e Pierre Jioffredy, avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco.

Elle a été ordonnée par jugement du 28 mai 1937. enregistré, signifié le 21 juillet par exploit de M^e Pissarello, huissier.

Elle a lieu à l'encontre de :

1° M^{me} Marguerite MAGLIANO, épouse du sieur Dante RUGLIONI, et ce dernier pour tous les effets de droit, demeurant ensemble à Londres, Tottenham Street, n° 30, Londres W. I. ;

2° M^{me} Adèle BERARD, veuve de Thomas MAGLIANO, demeurant 708 N. Monroe avenue River Forest, Chicago (Illinois), Amérique du Nord ;

3° M. Paul MAGLIANO, demeurant 708 N. Monroe avenue River Forest, Chicago (Illinois), Amérique du Nord ;

4° M. Jean MAGLIANO, demeurant 708 N. Monroe avenue River Forest, Chicago (Illinois), Amérique du Nord ;

5° M. Barthélemy MAGLIANO, cuisinier, demeurant à Los-Angeles (Californie), Etats-Unis d'Amérique, 3.044 Sevants Str. ;

6° M^{me} François MAGLIANO, épouse divorcée du sieur François MANTELLO, demeurant à Monte-Carlo, villa Bougainville, rue des Roses prolongée.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

Un immeuble situé à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, boulevard Princesse-Charlotte, n° 31, élevé sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, cadastré sous le n° 166 P., de la section D., et confrontant : au sud, le boulevard Princesse-Charlotte ; à l'est, la Société des Chemins de Fer de la Turbie ; à l'ouest, les hoirs Valentin, et au nord, au chemin le séparant de l'Hôtel Gallia, sauf plus amples ou plus exacts confronts.

MISE A PRIX.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix, outre les charges, de deux cent mille francs, ci 200.000 fr.

Il est déclaré conformément à la Loi que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions sur le dit immeuble à raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat-défenseur poursuivant, soussigné, à Monaco, le 28 septembre 1937.

P. JIOFFREDY.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

FINAMON

Société Anonyme Monégasque au capital de 1.100.000 francs
Siège social : 41, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

Le 7 octobre 1937, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes ;

Les expéditions des actes suivants :

1° Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite *Finamon* établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 10 juin 1937, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du 28 juin 1937 ;

2° De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 25 septembre 1937, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le Fondateur ;

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 25 septembre 1937, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour.

La dite Assemblée ayant, en outre, fixé le siège social à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.
Monaco, le 7 octobre 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

CARBALUM

Société Anonyme Monégasque au capital de 1.000.000 de francs
Siège social : 1, rue des Princes, Monaco.

Le 7 octobre 1937, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés Anonymes ;

Les expéditions des actes suivants :

1° Des Statuts de la Société Anonyme Monégasque dite *Carbalum* établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 19 août 1937, et déposés après approbation aux minutes du dit notaire, par acte du 17 septembre 1937 ;

2° De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 27 septembre 1937, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs, dûment certifiée par le Fondateur ;

3° De la délibération de l'Assemblée Générale constitutive des Actionnaires de la dite Société, tenue à Monaco, le 27 septembre 1937, et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du dit notaire, par acte du même jour.

La dite Assemblée ayant, en outre, fixé le siège social à Monaco, 1, rue des Princes.

Monaco, le 7 octobre 1937.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire,
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARFUMERIE

Société Holding Anonyme Monégasque au Capital de 800.000 francs
Siège Social : Villa Mariquita, n° 5, Avenue Saint-Martin, Monaco-Ville
(Principauté de Monaco)

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par Actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

« 1° Statuts de la Société Holding Anonyme « Monégasque Compagnie Internationale de Parfumerie, au capital de 800.000 francs, établis, « en brevet, aux termes d'un acte reçu par M^e « Eymin, notaire soussigné, le 14 août 1937, « et déposés, après approbation, au rang des « minutes du dit notaire, par acte du 4 septem- « bre 1937 ;

« 2° Déclaration de souscription et de ver- « sement de capital, faite par le Fondateur, « suivant acte reçu par le même notaire, le « 21 septembre 1937 ;

« 3° Délibération de l'Assemblée Générale « constitutive tenue, au siège social, le 22 sep- « tembre 1937, et déposée, avec toutes les pièces « constatant sa régularité, au rang des minutes « du même notaire, par acte du même jour. »

Ont été déposées, le 30 septembre 1937, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.
Monaco, le 7 octobre 1937.

(Signé :) Alex. EYMIN.

GUERIR

L'IMAGINATION MORBIDE.

Madame de Sévigné a appelé l'imagination « la folle du logis ». Bien des créations imaginaires, comme les utopies, se sont développées loin du contact salutaire avec la réalité et ont suggéré le désir d'un impossible bonheur. Dans beaucoup de consciences la rêverie est cultivée au détriment des soins nécessaires et de la vigilance quotidienne réclamée par la vie. L'adaptation à celle-ci est plus difficile, quand une imagination riche, poussée par une sensibilité ardente, construit un monde dont l'éclat, le charme rendent plus amère la résignation.

« La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles, a écrit Verlaine, est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour. » La rêverie, morbide par l'intensité de la vie affective qui la soutient et son extension dans la conscience, le temps qu'elle gaspille, est semblable à une tumeur, où s'épuiseraient toutes les forces vives de l'esprit.

A l'imagination morbide, la médecine offre-t-elle un secours ? Son action se limite-t-elle — et avec quelles graves insuffisances — aux cas d'aliénation mentale ? Les déséquilibres psychologiques, l'hypertrophie de l'imagination, quand elle produit la ruine et le déshonneur, sont-ils améliorés, réduits par une cure physique ou morale ?

A ce problème, nettement posé, le docteur Henri Magnin donne d'utiles solutions dans un bel article, riche en enseignements pratiques, que publie GUERIR, la Grande Revue de Vulgarisation Médicale et Scientifique, dans son numéro du 15 octobre. Pour le bien de leurs enfants, tous les parents ont intérêt à le lire et beaucoup de grandes personnes en tireront un utile profit !

Lire dans ce même numéro de GUERIR, les remarquables études suivantes : coca et cocaïne. — La vessie-carrière. — Les dessous médicaux de l'Histoire : La mort en jouant. — La régénération de la race. — Don Juan ! — Mesdames, développez votre capacité thoracique ! — Notions sur les maladies contagieuses. — La température du corps humain. — Soins à donner aux yeux. — L'alimentation des gens âgés, etc., etc.

« GUERIR » est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 fr. 50. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Klepper, Paris (16^e). (Joindre 2 fr. 50 en timbres-poste).

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

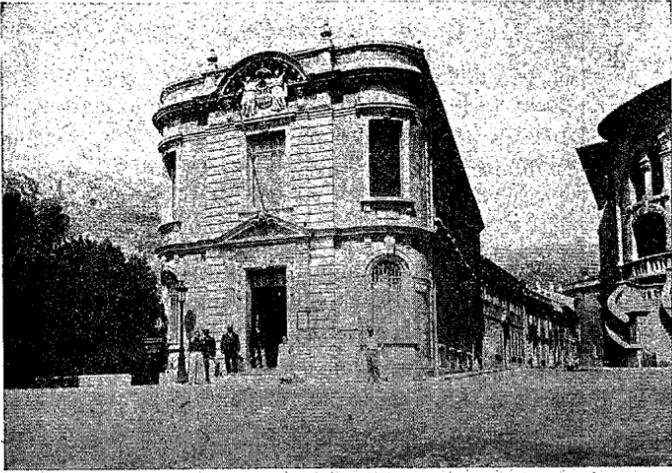
L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse. 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE



Musée d'Anthropologie préhistorique fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert 1^{er} pour la conservation des squelettes préhistoriques découverts dans les grottes de Grimaldi. Les grottes, au nombre de quatre, contenaient 40 lits de cendre ou foyers superposés. Elles ont livré des armes et outils, des restes de rhinocéros, éléphants, bisons, chats des cavernes, lions, etc... et des débris humains se rattachant à la race négroïde et au type de cro-magnon.

10 frs + 15 frs = 15 frs ?

Comment ? Lisez l'Offre que vous fait ci-dessous

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue pratique avant tout par le Texte et par l'Image des Travaux, Produits, Plaisirs de la Campagne. Pour vous permettre de la mieux apprécier, souscrivez pour 15 francs seulement un abonnement d'essai de Trois mois à l'Édition Mensuelle de

Vie à la Campagne

Vous recevrez les trois premiers numéros à paraître de cette Revue, valeur 15 francs. Grâce à ses conseils, vous tirerez aussi de votre séjour à la Campagne par les Sports, les Jeux et les Distractions : Jolies saines et repos de l'esprit.

SANS AUTRE DÉPENSE

vous recevrez, en outre, 2 numéros, valeur 10 francs, d'une Revue-Sœur universellement connue : Les Lectures pour Tous, pouvant être mis entre toutes les mains, chacun contenant un roman complet. Vous pouvez bénéficier de cette offre temporaire en vous abonnant pour un an, moyennant 50 francs. Vous recevrez, en outre, 10 numéros des « Lectures pour Tous ».

Profitez de suite de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e

7 frs + 5 frs = 10 frs ?

vous ne le croyez pas en voici la preuve :

Deux périodiques indispensables à tout Propriétaire d'un petit Jardin ou d'un petit Elevage, comme à toute Maîtresse de Maison aimant son Intérieur, édités par la Librairie Hachette, vous offrent un abonnement de Trois mois remboursable par des Primes de Prix. En souscrivant isolément un abonnement d'essai de

Trois mois à
JARDINS & BASSE-COURS
le prix est de 5 francs.

De même, le prix de l'abonnement d'essai de
Trois mois à
MAISONS & INTÉRIEURS POUR TOUS
souscrit isolément est de 7 francs.

Or, découpez de suite LE "BON-PRIME"
et ne payez que 10 francs.

Cette somme modique vous donne droit à recevoir au cours des Trois mois :

1° Six numéros de « Jardins et Basse-Cours », la Revue Pratique de Culture, Jardinage, Elevage, etc., paraissant au cours des Trois prochains mois ;

2° Trois numéros de « Maisons et Intérieurs pour Tous », la Revue Vivante de l'Habitation et du Foyer, paraissant au cours des Trois prochains mois ;

3° Un n° Extraordinaire Volume-Album de « Vie à la Campagne », du prix de 15 francs, à choisir comme Prime en précisant le sujet qui vous intéresse : La Maison. Le Jardin. Les Elevages.

Profitez de suite de cette Offre Intéressante

Ecrivez à M. Albert MAUMENE
Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6^e

"MINERVA"

(13 ANNÉE)

Le Grand Illustré Féminin que toute femme intelligente doit lire



est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Sa présentation séduit. Sa lecture retient, car il publie les articles et les nouvelles des auteurs préférés des femmes ; les romans les plus émouvants, signés Dely, Marcelle Vioux, etc...

Vous y trouverez chaque semaine de grandes enquêtes, les interviews des artistes que vous aimez, la vie romancée de toutes les vedettes de l'écran, et les derniers échos de la Mode, de la Littérature, du Théâtre, du Cinéma.

"MINERVA"
1, Rue des Italiens, Paris-9^e
Spécimen gratuit sur demande

VALEUR OR

Assurez-vous un Placement sûr, un placement qui rapporte, de votre Argent, en faisant économiquement produire à votre Terre, à votre Domaine, le maximum

Suivez les conseils de

VIE A LA CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout par le Texte et par l'Image

pour 50 frs

seulement

Étranger : 65 et 80 francs

Vous recevez 12 Numéros mensuels, véritables Sources de Revenus et de Plaisirs. Chacun d'eux comporte, en effet, 42 à 84 pages illustrées de 150 gravures traitant avec tout le détail pratique utile 100 sujets d'actualité ; Elevage de Petit et Gros Bétail, Culture de Rapport, Horticulture, Jardinage, Architecture, Monographie de Beaux Domaines et d'Exploitations Rurales de Rapport, etc..., etc...

Découpez cette annonce et adressez-la, avec la somme correspondante, à M. Albert MAUMENE, Librairie Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

POUR LOUER OU ACHETER

Immubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1936. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 495138 à 495147.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1936. Cinq Titres de la Brasserie de Monaco, portant les numéros 1001 à 1005.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 janvier 1937. Huit Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 366631, 367742, 507693 à 507698.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 février 1937. Deux Obligations au porteur 5% 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 1586 et 1587.

Exploit de M^e Sammori, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1937. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 58072.

Exploit de M^e Sammori, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1937. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 448706 et 448707.

Exploit de M^e Sammori, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1937. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 2193, 32822, 36482, 47321, 340035, 472489 à 472493.

Mainlevées d'opposition

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 29 août 1936. Six Obligations 5% 1935 de 10 Livres Sterling de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11328 à 11333.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1937